

ANNEXE

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

1 – Dotation pour risques liés à la perte de représentativité syndicale (prochaines élections en janvier 2013)

- Versement des loyers de crédit-bail LOCAM pour les copieurs de janvier 2013 à octobre 2013 selon les clauses du contrat : **5 000 €**
- Versement d'indemnité(s) de licenciement(s) concernant deux salariées occupant un poste de secrétaire administratif : **31 000 €**

MONTANT TOTAL POUR CETTE NATURE DE RISQUE : 36 000 €

2 – Dotation pour pallier aux éventuels frais de procédure judiciaire liés à l'activité syndicale : **9 000 €**

MONTANT TOTAL POUR CETTE NATURE DE RISQUE : 9 000 €

MONTANT GLOBAL : 36 000 + 9 000 = 45 000 €